Déclaration liminaire
CSAL du 3 octobre 2023

Dans notre liminaire au CSAL du 18 avril dernier, nous rappelions qu'en 2024, la DGE, la DVNI et la DNEF, quitteront le site de Pantin pour Romainville, pour des locaux plus petits., et que de même en 2026 la DNVSF rejoindrait un nouveau site rue Godeffroy-Cavaignac à Paris.

Notre bail venant d'être renouvelé pour 3 ans en avril de cette année, nous nous préoccupions d'un possible déménagement de la DIRCOFI IDF, avec réduction de surface, à l'horizon du printemps 2026, en insistant sur la nécessité d'être préalablement et sérieusement informé de tout projet en ce sens, tout en mettant en garde contre les conséquences d'une possible mise en place d'une opération d'ampleur de « flex office ».

En ce mois d'octobre, au sein de la DIRCOFI IDF, diverses « expérimentations » sur la réorganisation des espaces de travail, tant en direction qu'en brigade, sont évoquées, mais dans des conditions et avec des perspectives qui restent extrêmement floues.

Le 8 février 2023, la première ministre a signé une directive relative à une « *Nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat* ».

Cette directive indique que « *Les nouvelles définitions, ratios et outils de mesure doivent guider les acteurs publics dans la définition de leurs besoins surfaciques et d'aménagement dans le cadre de leurs projets, qu'ils soient en acquisition, construction, réhabilitation, prise à bail ou réaménagement des surfaces existantes* »
Est notamment mis en place « *un nouveau ratio d'optimisation immobilière* » qui sera d'application immédiate pour tout nouveau projet immobilier et auquel nous devrions donc être soumis.

Ces nouveaux dispositifs appellent de la part de Solidaires de très vives réserves, tant dans la détermination des surfaces dont nous pourrions disposer, que dans les modalités d'organisation de celles-ci, qui pourraient impacter très négativement nos conditions de travail.

Cela étant posé, la directive souligne que « *Toutes les évolutions envisagées devront être précédées d'un dialogue de qualité avec les représentants des personnels* ».

Nous demandons donc que s'instaure une véritable concertation sur ce sujet et dès maintenant.

En premier lieu, il nous paraît absolument indispensable de connaître la surface dont pourrait disposer la DIRCOFI IDF pour l'accomplissement de ses missions.

C'est pour nous un préalable à toute expérimentation, puisque la surface disponible en conditionne le sens. A défaut la direction mettrait la charrue avant les bœufs.

Nous souhaitons donc savoir si la DG, ou la direction de l'immobilier de l'état, a déjà fixé à notre direction un plafond, ou une fourchette en nombre de m².

Si ce n'est pas le cas, sur la base de la directive du 8 février 2023 qui fixe de nombreuses normes en la matière, il conviendrait d'effectuer dans les meilleurs délais en notre sein une étude, pour cerner ce qui pourrait nous être imposé, ne serait ce que pour en constater le caractère irréaliste.

De notre coté, une première simulation, certes empirique et imparfaite, montre que nous pourrions perdre, en fonction de diverses hypothèses, entre un tiers et jusqu'à la moitié de notre actuel espace…

Deuxièment, nous souhaitons que nous soient présentés tous les projets d'expérimentation, avant qu'ils n'entrent en vigueur, de façon à ce que nous puissions faire part de toutes les observations qui nous paraissent utiles.

Troisièmement, nous demandons à connaître très rapidement le surcroît d'agents qui pourrait être affecté à notre direction, dans le cadre du plan de renfort de 1400 postes au bénéfice du contrôle fiscal, ce qui pourrait justifier notre maintien dans nos actuels locaux.

Quatrièment, si nous sommes amenés à réduire la surface dont dispose la DIRCOFI IDF, nous proposons que soit expertisée la possibilité de rester dans nos actuels locaux, tout en y accueillant d'autres services de la DGFIP ou de l'État.

Cinquièment, si nous devons déménager, nous demandons à être informé des différents sites qui pourraient nous accueillir en 2026, afin là aussi, sans réclamer le pouvoir de décision, de formuler nos appréciations.

Enfin sixièmement, une fois le site arrêté, nous considérons impératif d'être consulté sur l'aménagement des espaces, pour nous assurer que l'ensemble des agents de la DIRCOFI IDF puissent travailler dans des conditions satisfaisantes et équitables.

Solidaires Finances Publiques mesurera, à l'aune des réponses concrètes qui nous serons apportées , le degré de réalité d'un dialogue social, auquel nous sommes pour notre part attachés, mais qui ne peut être de pure forme.